

CATALOGUE DES FORMATIONS

2025
-
2026

FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AVICULTURE

FORMATIONS TECHNIQUES

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Avipôle
Formation

EDITO DE LA PRESIDENTE

Madame, Monsieur,

C'est un vrai défi pour la filière avicole française de s'attacher les meilleurs potentiels humains, que ce soit des éleveurs, des techniciens, des salariés...

AVIPOLE FORMATION, spécialiste de la formation avicole, est votre partenaire privilégié pour former vos équipes.

Outre le titre de conseiller(ère) d'élevages avicoles, AVIPOLE FORMATION dispense des formations réglementaires, des CQP, des formations techniques pour tous les types de production.

Notre équipe est à votre disposition pour mettre en place toute nouvelle formation destinée à faire monter en compétence vos équipes.

Estelle TANGUY-LE HELLOCO
Présidente

LE CENTRE DE FORMATION

Créé en 1962, AVIPOLE FORMATION se situe en **Bretagne, dans les Côtes d'ARMOR à Ploufragan.**



Depuis sa création, plusieurs milliers de techniciens, éleveurs et salariés avicoles ont été formés. L'association contribue **au développement de l'aviculture française. AVIPOLE FORMATION est un Centre de Formation d'Apprentis et un Centre de Formation Continue.**

Sur le site du technopôle de Ploufragan, le centre de formation avicole offre aux stagiaires un **environnement scientifique et technique inégalé**. Le centre dispose de trois salles de formation, d'un espace informatique, d'un hall avicole, d'une salle d'autopsie et d'une salle de boîtiers de ventilation.

AVIPOLE FORMATION a obtenu la **certification QUALIOPi COFRAC** délivrée par **Bureau Veritas** conformément au **Référentiel national sur la qualité** des actions concourant au développement des compétences en application de l'article L. 6316-1 du code du travail et de la Loi n° 2018-771 du 05/09/2018.



Les catégories d'actions concernées sont :

- L. 6313-1 – 1°/ Les actions de formation
- L. 6313-1 – 4° /Les actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2

Nos formations, ainsi que nos locaux sont accessibles au public en situation de handicap.

Des aménagements de la formation sont possibles.

Pour tout renseignement, contacter Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap :

jp.prigent@avipole-formation.fr – 02 96 01 62 26



L'EQUIPE D'AVIPOLE FORMATION

AVIPOLE FORMATION est constituée **d'une équipe de 3 salariés** (1 directeur-responsable de formation, 1 responsable administrative et qualité, 1 responsable de formation) placée sous l'autorité d'une Présidente, Estelle LE HELLOCO.

Afin d'être au plus proche du terrain, AVIPOLE FORMATION fait intervenir **de nombreux professionnels expérimentés de différents maillons de la filière avicole**.



Estelle LE HELLOCO

Présidente



Jean-Philippe PRIGENT

Directeur



Anne BOLLORE-FERRANDI

Responsable administrative et qualité



Jean-François GUINARD

Responsable formation - Référent Amont et Aval

SOMMAIRE

1. FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AVICULTURE

Titre de Conseiller d'élevages avicoles	8
Certificat de Qualification Professionnelle : Ouvrier de couvoir	13

2. FORMATIONS TECHNIQUES

ELEVAGE

L'élevage de la poulette et de la pondeuse d'œufs de consommation	17
L'élevage de volaille de chair	19

MODULES

Anatomie et physiologie des volailles	22
Conception des bâtiments avicoles et les bases de la ventilation – Module 1/2	24
Gestion et maîtrise de la ventilation en bâtiment avicole – Module 2/2	26
Economie avicole – Gestion	28
Nutrition des volailles	30
Couvoir, reproduction et incubation	32
Pathologies spécifiques du canard gras et maigre	34
Pathologies spécifiques du poulet de chair	36
Pathologies spécifiques de la dinde	38
Pathologies spécifiques de la pintade	40

QUALITE - HYGIENE

Maîtrise sanitaire en centre de conditionnement d'œufs de consommation	43
--	----

SOMMAIRE

3. FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

COUVOIR	Bien-être – Charte SNA	46
ELEVAGE	Réfèrent Bien-être en élevages de volailles	49
	Gestion du Bien-être animal en élevage de poulets de chair – CPIEC	51
TRANSPORT	Convoyage d’animaux vivants – Volailles	54
	Convoyage d’animaux vivants – Volailles et complément lapins	57
ABATTOIR Opérateur Accrocheur RPA	Gestion du Bien-être animal lors de leur mise à mort en abattoir	
	○ Opérateur – Volailles	61
	○ Opérateur – Complément lagomorphes	63
	○ Accrocheur – Volailles	66
	○ Responsable Protection Animale (RPA)	68
ABATTOIR Retrait ICA	Retrait des carcasses manifestement impropres à la consommation humaine (Multi espèces : volailles et lagomorphes)	
	○ Initiale	70
	○ Recyclage	72
	Contrôle de l’Information sur la Chaîne Alimentaire (ICA)	
	○ Initiale	74
	○ Recyclage	76

4. FINANCEMENT DES FORMATIONS

▪ Chef exploitant	79
▪ Salarié	80
▪ Demandeur d’emploi	80

1. FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AVICULTURE

Titre de Conseiller d'élevages avicoles



Formation en alternance ou en formation continue
Code RNCP38773

Cette formation permet d'acquérir une spécialisation en aviculture, afin d'exercer une activité technique ou technico-commerciale dans l'un des maillons de la filière avicole (sélection, accoupage, production, abattage, transformation) ou connexe à la filière (fabricants d'aliments, de bâtiments et matériels, laboratoires pharmaceutiques ou d'analyses, entreprises agroalimentaires...)

Apprentissage / Contrat de professionnalisation

19 semaines en centre de formation et 33 semaines en entreprise

**En
formation continue**

18 semaines en centre de formation
et 6 semaines en entreprise

Par la VAE

(Validation des Acquis de l'Expérience)

Nous consulter

BAC + 2 validé

Ou niveau 4 (BAC / BPREA) avec 1 an d'expérience en AVICULTURE, justifié par écrit

D'une façon générale, le(la) conseiller(ère) d'élevages avicoles est un(e) spécialiste des différentes techniques relatives à tous les maillons de la filière avicole. Il(elle) peut exercer différents emplois.

Le(la) conseiller(ère) d'élevages avicoles peut être :

- Conseiller(e) d'élevages avicoles spécialité « chair »
- Conseiller(e) d'élevages avicoles spécialité « ponte »
- Conseiller(e) d'élevages avicoles spécialité « futurs reproducteurs et reproducteurs »
- Conseiller(e) d'élevages avicoles spécialité « sélection ponte ou chair »
- Conseiller(e) d'élevages avicoles spécialité « prêt à gaver et canard gras »
- Conseiller technico-commercial avicole
- Conseiller technico-commercial dans les firmes services
- Conseiller technique en laboratoires d'analyses et laboratoires vétérinaires
- Responsable de ferme avicole en production ponte, repro ou chair
- Responsable planning abattoir, couvoir et transport
- Conseiller(e) avicole en chambre d'agriculture
- Chargé(e) d'études dans les interprofessions avicoles

Titre de Conseiller d'élevages avicoles

Formation en alternance ou en formation continue

Code RNCP38773

PROGRAMME

La formation est basée sur 4 blocs de compétences constitués de modules de formation :

BLOCS DE COMPETENCES	MODULES DE FORMATION
PREPARER ET CONDUIRE UNE VISTE D'ELEVAGE AVICOLE	La nutrition Le bâtiment avicole et les bases de la ventilation La visite d'élevage
VEILLER A LA SANTE DES VOLAILLES	L'anatomie et la physiologie des volailles Les bases de pathologie Actualités pathologiques multi productions Prophylaxie sanitaire - médicale
GUIDER DANS L'OPTIMISATION ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE DE L'ATELIER AVICOLE	La gestion technico-économique de l'exploitation Le fonctionnement d'une exploitation Sélection, accoupage et élevages de reproducteurs (produire un poussin) L'élevage de la volaille de chair L'élevage de la poule pondeuse Le bien-être animal et la qualité des produits
CONDUIRE DES REUNIONS TECHNIQUES AUPRES D'ELEVEURS AVICOLES	Connaissance de la filière avicole Le rôle du conseiller(ère) d'élevages avicoles et les techniques de communication

MODALITES D'EVALUATION DU TITRE

BLOCS DE COMPETENCES	EVALUATION
PREPARER ET CONDUIRE UNE VISTE D'ELEVAGE AVICOLE	Rapport écrit Soutenance orale
VEILLER A LA SANTE DES VOLAILLES	Etude de cas Mise en situation
GUIDER DANS L'OPTIMISATION ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE DE L'ATELIER AVICOLE	Etude de cas en gestion Etude de cas en zootechnie Etude technique écrite, support d'une soutenance orale
CONDUIRE DES REUNIONS TECHNIQUES AUPRES D'ELEVEURS AVICOLES	Compte-rendu écrit d'une réunion en entreprise Soutenance orale

Titre de Conseiller d'élevages avicoles

Formation en alternance ou en formation continue

Code RNCP38773

MODALITES DE VALIDATION DU TITRE

Le titre de Conseiller(ère) d'élevages avicoles peut être validé :

- **En totalité** : validation des 4 blocs de compétences et de l'ensemble des modules de formation
- **Partiellement** : validation d'un ou plusieurs blocs de compétences. Vous choisissez les enseignements en fonction de vos besoins et à votre rythme. Vous disposez d'une durée de 5 ans pour valider l'ensemble des blocs de compétences.

En cas de validation partielle des blocs de compétences, vous obtenez une attestation de compétences professionnelles. Les blocs non obtenus seront accessibles :

- par de la formation complémentaire en suivant un ou plusieurs modules de formation du ou des bloc(s) non validé(s), puis en repassant des évaluations
 - par la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)
 - ou en repassant uniquement des évaluations
- **Par la VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience) – Renseignements et dossier à déposer auprès d'AVIPOLE FORMATION

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés, travaux pratiques, visites, ateliers, examens nécropsiques)
- Synthèse

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Le titre de Conseiller(ère) d'élevages avicoles permet de satisfaire à **la condition de diplôme de la capacité professionnelle agricole** (Arrêté du 18 février 2022).

Titre de Conseiller d'élevages avicoles

Formation en alternance ou en formation continue
Code RNCP38773

MODALITES DE PARTICIPATION

MODALITÉS D'ACCÈS

- Dossier d'inscription (téléchargeable sur le site internet)
- Entretien individuel
- Test de positionnement

DÉLAIS D'ACCÈS

1 mois

EN ALTERNANCE

DATES

Du 13 octobre 2025
au 9 octobre 2026

COUT STAGIAIRE

Prise en charge par l'OPCO de
l'entreprise
Nous contacter pour de plus
amples renseignements

EN FORMATION CONTINUE

DATES

Nous consulter

COUT STAGIAIRE

7 775 €
(Non assujetti à la TVA)

PAR BLOC DE COMPETENCES MODULES DE FORMATION

DATES

Nous consulter

COUT STAGIAIRE

Nous consulter

INDICATEURS DE RESULTATS

Taux de stagiaires ayant obtenu le titre

84 % * (12 titres de Conseiller(ère) d'élevages avicoles, 2 obtentions partielles de blocs de compétences)

Taux d'insertion professionnelle à 2 mois

85 %*

Taux de satisfaction

93 %*

Taux d'abandon

0 %

Taux de poursuite d'études

0 %

* Chiffres promotion 2023/2024



1. FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AVICULTURE

CQP – Opérateur de couvoir



CQP – Opérateur de couvoir

Formation en contrat de professionnalisation, après un parcours de formation continue ou par expérience
Code RNCP37806

LE METIER

FONCTION

L'opérateur de couvoir travaille dans un couvoir, unité de transformation industrielle qui produit des animaux d'un jour (poussins, dindonneaux, canetons, pintadeaux, cailletaues, faisandeaux, perdreaux) destinés aux exploitations avicoles françaises et à l'exportation.

MISSIONS PRINCIPALES

L'opérateur de couvoir intervient à différents stades d'un process industriel qui consiste à réceptionner les lots d'œufs à couvrir, assurer les opérations en machine de l'incubation à l'éclosion, réaliser les diverses opérations de préparation et de conditionnement des œufs à couvrir et des animaux pour la livraison

COMPETENCES ACQUISES

Mettre en œuvre les conditions d'hygiène et de biosécurité dans un couvoir
Réaliser les opérations d'incubation des œufs à couvrir dans un couvoir
Réaliser les opérations de reproduction d'éclosion et de sélection

NIVEAU DE QUALIFICATION OBTENU

Niveau 3 - CAP/BEP

METIERS ACCESSIBLES VIA LA CERTIFICATION

Adjoint au chef de couvoir
Responsable salle aux oeufs
Responsable incubation éclosion pouvant effectuer les opérations de contrôle
Responsable des opérations d'éclosion, de conditionnement, des expéditions de poussins, sexeur (au cloaque)

PRE-REQUIS

Aucun

DIFFERENTES VOIES D'ACCES

Par bloc de compétences (les blocs de compétences peuvent être acquis indépendamment des autres)
Par la formation continue
Par validation des acquis de l'expérience

CQP – Opérateur de couvoir

Formation en contrat de professionnalisation, après un parcours de formation continue ou par expérience
Code RNCP37806

BLOCS DE COMPETENCES ET MODALITES D'EVALUATION

La formation est basée sur 3 blocs de compétences

BLOCS DE COMPETENCES	MODULES DE FORMATION
Mettre en œuvre les conditions d'hygiène et de biosécurité dans un couvoir	Etudes de cas sur la mise en œuvre des conditions d'hygiène et de biosécurité
Réaliser les opérations d'incubation des œufs à couvrir dans un couvoir	Etudes de cas sur les opérations d'élevage et de soins
Réaliser les opérations de reproduction d'éclosion et de sélection	Etudes de cas sur les opérations de reproduction

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Contrat de professionnalisation
- CPF
- Plan de développement des compétences
- Préparation opérationnelle à l'emploi (POE) individuelle ou collective

MODALITES DE PARTICIPATION

MODALITÉS D'ACCÈS Dossier d'inscription

DÉLAIS D'ACCÈS 1 mois

DATES DE FORMATION **Nous consulter**

COUT STAGIAIRE **Nous consulter**

INDICATEURS DE RESULTATS

Taux d'insertion global à 6 mois 100 %*

Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois 100 %

Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans 78 %

* Chiffres promotion 2021

2. FORMATIONS TECHNIQUES

ELEVAGE



L'élevage de la poulette et pondeuse

D'œufs de consommation

OBJECTIFS

Être capable de choisir les techniques adaptées aux objectifs et contraintes de production d'œufs de consommation

PROGRAMME

Le bâtiment, les paramètres d'ambiance, la gestion de la ventilation

Les principales maladies et types de vaccination

L'élevage de la poulette

- Types d'élevage
- Conduites d'élevage
- Contrôle de la maturité sexuelle
- Programmes alimentaires et lumineux
- Exigences bioclimatiques des poulettes
- Travaux d'élevage, interventions

L'élevage de la poule pondeuse alternative (volière et sol)

- Objectifs de production
- Différents modes de production (sol, volière, bio)
- Conduites d'élevage
- Travaux d'élevage
- Exigences bioclimatiques des volailles adultes

Qualité de l'œuf de consommation

Prophylaxie sanitaire et médicale

- Barrières sanitaires
- Biosécurité

PUBLIC

- Aviculteurs
- Salariés d'élevage
- Conseillers avicoles
- Commerciaux

L'élevage de la poulette et pondeuse

D'œufs de consommation

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable et vidéo projecteur

Support(s) de formation

Approche théorique (diaporamas, échanges)

Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés, visites d'élevages de poules pondeuses, TP boitiers, examen nécropsique d'une poule pondeuse, plan de biosécurité)

Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

MODALITES DE PARTICIPATION

€ FRAIS PEDAGOGIQUES

Financement personnel :

600 € HT soit 720 € TTC (par personne)

Financement employeur, France Travail, VIVEA :

750 € HT soit 900 € TTC (par personne)

FRAIS DE REPAS

11,82 € HT / 13 € TTC (par jour / par personne)



15 au 19 juin 2026
16 au 20 novembre 2026



5 jours (35 heures)



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation sommative et informelle

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

TAUX DE SATISFACTION

96 % (chiffres 2024)

TAUX DE RÉUSSITE

100 % (chiffres 2024)



INSCRIPTIONS

L'élevage de la volaille de chair

OBJECTIFS

Acquérir les bases en termes de conduite d'élevage en volailles de chair.

PROGRAMME

Le bâtiment, les paramètres d'ambiance, la gestion de la ventilation

L'élevage du poulet et de la pintade de chair

- Approche des différentes étapes de la conduite d'élevage de volailles de chair
- Suivi documentaire du lot

L'élevage de la dinde et du canard de chair

- Approche des différentes étapes de la conduite d'élevage de volailles de chair
- Suivi documentaire du lot

Prophylaxie sanitaire et médicale

- Barrières sanitaires
- Biosécurité

PUBLIC

- Aviculteurs
- Salariés d'élevage
- Conseillers avicoles
- Commerciaux

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable et vidéo projecteur

Support(s) de formation

Approche théorique (diaporamas, échanges)

Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés, examen nécropsique d'une volaille, TP hall, exercices de ventilation, manipulations de boîtiers, visites et diagnostics techniques en élevages, débriefing)

Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

L'élevage de la volaille de chair

MODALITES DE PARTICIPATION



FRAIS PEDAGOGIQUES

Financement personnel :

600 € HT soit 720 € TTC (par personne)

Financement employeur, France Travail, VIVEA :

750 € HT soit 900 € TTC (par personne)

FRAIS DE REPAS

11,82 € HT / 13 € TTC (par jour / par personne)



24 au 28 novembre 2025

22 au 26 juin 2026

23 au 27 novembre 2026



5 jours (35 heures)



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation sommative et informelle

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

TAUX DE SATISFACTION

95 % (chiffres 2024)

TAUX DE REUSSITE

100 % (chiffres 2024)



INSCRIPTIONS

2. FORMATIONS TECHNIQUES

MODULES



Anatomie Physiologie des volailles

** Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles*

OBJECTIFS

Développer les connaissances en biologie des volailles : identification des organes et comprendre les mécanismes physiologiques
Initiation à l'examen nécropsique.

PROGRAMME

Études des différents appareils et métabolismes

- Appareil locomoteur
- Appareil circulatoire
- Appareil digestif
- Appareil excréteur
- Appareil respiratoire
- Appareil reproducteur
- Système immunitaire
- Thermorégulation

Méthodologie des prélèvements et de l'acheminement d'organes

PUBLIC

- Aviculteurs
- Salariés d'élevage
- Techniciens juniors
- Conseillers avicoles
- Commerciaux
- Vétérinaires

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable et vidéo projecteur

Supports de formation

Approche théorique (diaporamas, échanges et discussion)

Approche pratique (manipulations de boîtiers, Travaux pratiques dans le hall technologique, visites et diagnostics techniques en élevages, débriefing)

Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Anatomie Physiologie des volailles

* Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles

MODALITES DE PARTICIPATION



FRAIS PÉDAGOGIQUES

675 € HT soit 810 € TTC/pers (par personne)

FRAIS DE REPAS

11,82 € HT / 13 € TTC (par jour / par personne)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation



Octobre 2026 (nous consulter)



4,5 jours (31,5 heures)



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation sommative et informelle

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

TAUX DE SATISFACTION

89 % (chiffres 2024)

TAUX DE RÉUSSITE

100 % (chiffres 2024)



INSCRIPTION

Conception des bâtiments avicoles Et les bases de la ventilation

Module 1/2

* Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles

OBJECTIFS

Acquérir les bases : de la conception à la gestion des bâtiments avicoles.
Savoir manipuler un boîtier de régulation

PROGRAMME

Connaître les besoins des volailles de chair et savoir définir l'ambiance du bâtiment

Exigences bioclimatiques des principales volailles
Paramètres d'ambiance à maîtriser, normes réglementaires

Avoir des notions sur la conception des bâtiments

Implantation, mise en œuvre, structure
Isolation, étanchéité
Aspects documentaires : permis de construire, autorisation d'exploiter,...

Se familiariser avec les différents équipements et matériels, savoir manipuler et régler les équipements

Matériels d'alimentation, matériels d'abreuvement
Équipements de chauffage, matériels d'éclairage
Équipements de ventilation
Récupérateurs de chaleur

Connaître les différents types de bâtiment et les rénovations possibles

Bâtiments statiques et dynamiques
Productions standard et alternatives

Apprendre comment fonctionne la ventilation d'un bâtiment,

Les bases en ventilation : notion de bilans thermique et hydrique
Principales règles de ventilation en bâtiments statiques et dynamiques – Schéma de ventilation

PUBLIC

- Aviculteurs
- Techniciens
- Commerciaux
- Salariés d'élevage
- Conseillers avicoles
- Vétérinaires

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable et vidéo projecteur
Supports de formation
Approche théorique (diaporamas, échanges et discussion)
Approche pratique (manipulations de boîtiers, Travaux pratiques dans le hall technologique, visites et diagnostics techniques en élevages, débriefing)
Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Conception des bâtiments avicoles

Et les bases de la ventilation

Module 1/2

* Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles

MODALITES DE PARTICIPATION

**FRAIS PÉDAGOGIQUES**

750 € HT soit 900 € TTC (par personne)

FRAIS DE REPAS

11,82 € HT / 13 € TTC (par jour / par personne)

**Entre 5 et 15 participants**

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation



Du 1^{er} au 5 décembre 2025



5 jours (35 heures)



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation sommative et informelle

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

TAUX DE SATISFACTION

87 % (chiffres 2024)

TAUX DE REUSSITE

100 % (chiffres 2024)



INSCRIPTION

Gestion et maîtrise de la ventilation En bâtiment avicole

Module 2/2

** Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles*

OBJECTIFS

Maîtriser les grands types de ventilation

Acquérir les bases : de la conception à la gestion des bâtiments de volailles de chair

PROGRAMME

Connaître les principaux réglages du boîtier de régulation

- ✓ Manipulation d'un boîtier et exercices pratiques de ventilation

Ventilation longitudinale – Les grands principes

La ventilation progressive (intérêt, matériel)

Diagnostic d'un bâtiment dynamique (contrôle de débit, tarage des sondes, contrôle du circuit d'air, Manipulation des appareils de mesures (anémomètre, pompe Draeger, thermo-hygromètre, fumigène)

Synthèse sur Les réglages des Bâtiments statiques et dynamiques

- ✓ Débit d'air
- ✓ % d'ouvertures des entrées et sorties d'air
- ✓ Dépression
- ✓ Décalages, Plages, alarmes, sécurité froides, chauffage

PUBLIC

- | | | |
|----------------------|------------------------|----------------|
| ▪ Aviculteurs | ▪ Techniciens | ▪ Commerciaux |
| ▪ Salariés d'élevage | ▪ Conseillers avicoles | ▪ Vétérinaires |

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable et vidéo projecteur

Supports de formation

Approche théorique (diaporamas, échanges et discussion)

Approche pratique (manipulations de boîtiers, Travaux pratiques dans le hall technologique, visites et diagnostics techniques en élevages, débriefing)

Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Gestion et maîtrise de la ventilation En bâtiment avicole

Module 2/2

* Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles

MODALITES D'INSCRIPTION



FRAIS PÉDAGOGIQUES

750 € HT soit 900 € TTC (par personne)

FRAIS DE REPAS

11,82 € HT / 13 € TTC (par jour / par personne)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation



Du 12 au 16 janvier 2026



5 jours (35 heures)



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation sommative et informelle

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

TAUX DE SATISFACTION

81 % (chiffres 2024)

TAUX DE REUSSITE

100 % (chiffres 2024)



INSCRIPTION

Economie avicole - Gestion

* Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles

OBJECTIFS

Comprendre l'organisation technico-économique de la filière avicole et les enjeux qui en découlent.

PROGRAMME

ECONOMIE AVICOLE

- Les marchés (mondial, européen et national)
- La filière, les structures, les acteurs
- La production
- Le commerce international
- La consommation
- L'OMC, la PAC, l'enquête avicole grand ouest

GESTION

- Définition
- Approche de la situation financière – diagnostic
- Outils de gestion
- Critères d'analyse
- Rentabilité d'un projet – prévisions
- Capacité de remboursement
- Analyse du risque financier
- Calcul et analyse des résultats technico-économiques d'élevages
- Exercices

PUBLIC

- Aviculteurs
- Techniciens
- Commerciaux
- Salariés d'élevage
- Conseillers avicoles
- Vétérinaires

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (exercices de gestion)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Economie avicole - Gestion

* Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles

MODALITES DE PARTICIPATION



FRAIS PÉDAGOGIQUES

525 € HT soit 630 € TTC (par personne)

FRAIS DE REPAS

11,82 € HT / 13 € TTC (par jour / par personne)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation



Octobre 2026 (nous consulter)



3,5 jours (24h30)



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

Bases techniques en productions animales
(expériences terrain ou diplôme agricole)

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation sommative et informelle

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

TAUX DE SATISFACTION

89 % (chiffres 2024)

TAUX DE REUSSITE

100 % (chiffres 2024)



INSCRIPTION

Nutrition Des volailles

** Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles*

OBJECTIFS

Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques pour optimiser l'alimentation des volailles

PROGRAMME

Généralités

- Energie
- Protides
- Glucides
- Lipides
- Minéraux
- Vitamines

Les matières premières

- Grains et sous-produits
- Tourteaux
- Autres matières premières

Contrôle qualité et fabrication des aliments

L'alimentation spécifique des volailles

Toxicologie des aliments

Formulation des aliments

Application terrain

PUBLIC

- Aviculteurs
- Techniciens juniors
- Commerciaux
- Salariés d'élevage
- Conseillers avicoles
- Vétérinaires juniors

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable et vidéo projecteur

Support(s) de formation

Approche théorique (diaporamas, échanges)

Approche pratique (discussion sur les pathologies terrain actuelles rencontrées)

Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Nutrition des volailles

* Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles

MODALITES DE PARTICIPATION

€ **FRAIS PÉDAGOGIQUES**
750 € HT soit 900 € TTC (par personne)
FRAIS DE REPAS
11,82 € HT / 13 € TTC (par jour / par personne)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation



Octobre 2026 (nous consulter)



5 jours (35 heures)



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation sommative et informelle

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

TAUX DE SATISFACTION

92 % (chiffres 2024)

TAUX DE REUSSITE

100 % (chiffres 2024)



INSCRIPTION

Couvoir - Reproduction et incubation

* Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles

OBJECTIFS

Faire le point sur les techniques d'élevage des reproducteurs : poulet, dinde, canard et connaître les grands principes de l'incubation artificielle.

PROGRAMME

MODULE 1

▪ L'accoupage

Fonctionnement d'un couvoir

L'incubation, le transfert et l'éclosion

Qualité des poussins

Embryologie

MODULE 2

▪ Les principes de reproduction et Insémination Animale

▪ Conduite d'élevage futurs reproducteurs et reproducteurs poulets et pondeuses

Etude des installations et des normes d'élevage

Contrôle de la maturité sexuelle

Programmes alimentaires

Programmes de prophylaxie

Conduite de la reproduction

Etude des courbes de production

MODULE 3

▪ Conduite d'élevage futurs reproducteurs et reproducteurs dindes

MODULE 4

▪ Conduite d'élevage futurs reproducteurs et reproducteurs canards

PUBLIC

- | | | |
|----------------------|------------------------|----------------|
| ▪ Aviculteurs | ▪ Techniciens | ▪ Commerciaux |
| ▪ Salariés d'élevage | ▪ Conseillers avicoles | ▪ Vétérinaires |

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable et vidéo projecteur

Support(s) de formation

Approche théorique (diaporamas, échanges)

Approche pratique (discussion sur les pathologies terrain actuelles rencontrées)

Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

NIVEAU DES FORMATIONS :



Débutant



Intermédiaire



Confirmé

Couvoir - Reproduction et incubation

* Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles

MODALITES DE PARTICIPATION

FORMULE COMPLÈTE

1 275 € HT soit 1 530 € TTC/pers

MODULE 1

675 € HT soit 810 € TTC/pers

MODULE 2

375 € HT soit 450 € TTC/pers

MODULE 3

150 € HT soit 180 € TTC/pers

MODULE 4

90 € HT soit 108 € TTC/pers

Frais de repas

11,82 € HT / 13 € TTC (par jour / par personne)

Entre 1 et 10 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation



MODULE 1

**Du 19/01/2026 après-midi au 23/01/2026
4,5 jours (31h30)**

MODULE 2

**Du 26/01/2026 après-midi au 28/01/2026
2,5 jours (17h30)**

MODULE 3

**29/01/2026 matin et 30/01/2026 après-midi
1 jour (7 heures)**

MODULE 4

**30/01/2026 après-midi
0,5 jour (3h30)**



Avipôle Formation, Ploufragan (22)

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française
Bases techniques en productions animales
(expériences terrain ou diplôme agricole)

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation sommative et informelle

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

TAUX DE SATISFACTION

95 % (chiffres 2024)

TAUX DE RÉUSSITE

100 % (chiffres 2024)



INSCRIPTION

Pathologies spécifiques du canard gras et maigre

* Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles

OBJECTIFS

Etre capable d'appréhender et d'identifier la nature d'un problème pathologique en élevage de canard; de mettre en œuvre des actions correctives appropriées et de prévenir l'apparition des maladies

PROGRAMME

Généralités

Rappels des principales caractéristiques et propriétés des agents pathogènes
L'immunité et le système immunitaire des oiseaux

Pathologie spécifique du canard

× Présentation des grands syndromes et dominantes pathologiques, des maladies légalement contagieuses et de l'actualité pathologique (Etiologie & épidémiologie : contamination et stratégie, la prophylaxie sanitaire et médicale, le raisonnement du traitement thérapeutique) :

- Les maladies virales
- Les maladies bactériennes
- Les maladies parasitaires
- Les maladies liées à la nutrition

PUBLIC

- | | | |
|----------------------|------------------------|----------------|
| ▪ Aviculteurs | ▪ Techniciens | ▪ Commerciaux |
| ▪ Salariés d'élevage | ▪ Conseillers avicoles | ▪ Vétérinaires |

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable et vidéo projecteur

Support(s) de formation

Approche théorique (diaporamas, échanges)

Approche pratique (discussion sur les pathologies terrain actuelles rencontrées)

Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Pathologies spécifiques du canard gras et maigre

* Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles

MODALITES DE PARTICIPATION

€ **FRAIS PÉDAGOGIQUES**
200 € HT soit 240 € TTC (par personne)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation



Jeudi 13 mai 2026 matin



3h30



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française
Bases techniques en productions animales
(expériences terrain ou diplôme agricole)
Bases d'anatomie/biologie

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du
financement demandé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation sommative et informelle

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

TAUX DE SATISFACTION

79 % (chiffres 2024)

TAUX DE REUSSITE

100 % (chiffres 2024)



INSCRIPTION

Pathologies spécifiques du poulet de chair

* Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles

OBJECTIFS

Être capable d'appréhender et d'identifier la nature d'un problème pathologique en élevage de canard; de mettre en œuvre des actions correctives appropriées et de prévenir l'apparition des maladies

PROGRAMME

Généralités

Rappels des principales caractéristiques et propriétés des agents pathogènes
L'immunité et le système immunitaire des oiseaux

Pathologie spécifique du poulet de chair

Présentation des grands syndromes et dominantes pathologiques, des maladies légalement contagieuses et de l'actualité pathologique (Etiologie & épidémiologie : contamination et stratégie, prophylaxies sanitaires et médicales, le raisonnement du traitement thérapeutique) :

- Les maladies virales
- Les maladies bactériennes
- Les maladies parasitaires
- Les maladies liées à la nutrition

PUBLIC

- | | | |
|----------------------|------------------------|----------------|
| ▪ Aviculteurs | ▪ Techniciens | ▪ Commerciaux |
| ▪ Salariés d'élevage | ▪ Conseillers avicoles | ▪ Vétérinaires |

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable et vidéo projecteur

Support(s) de formation

Approche théorique (diaporamas, échanges)

Approche pratique (discussion sur les pathologies terrain actuelles rencontrées)

Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Pathologies spécifiques du poulet de chair

* Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles

MODALITES DE PARTICIPATION

€ **FRAIS PÉDAGOGIQUES**
200 € HT soit 240 € TTC (par personne)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation



Lundi 11 mai 2026 matin



3h30



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française
Bases techniques en productions animales
(expériences terrain ou diplôme agricole)
Bases d'anatomie/biologie

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du
financement demandé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation sommative et informelle

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

TAUX DE SATISFACTION

100 % (chiffres 2024)

TAUX DE REUSSITE

100 % (chiffres 2024)



INSCRIPTION

Pathologies spécifiques de la dinde

* Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles

OBJECTIFS

Être capable d'appréhender et d'identifier la nature d'un problème pathologique en élevage de la dinde, de mettre en œuvre des actions correctives appropriées et de prévenir l'apparition des maladies.

PROGRAMME

Généralités

Rappels des principales caractéristiques et propriétés des agents pathogènes
L'immunité et le système immunitaire des oiseaux

Pathologie spécifique de la dinde

Présentation des grands syndromes et dominantes pathologiques, des maladies légalement contagieuses et de l'actualité pathologique (Etiologie & Epidémiologie : contamination et stratégie, la prophylaxie sanitaire et médicale, le raisonnement du traitement thérapeutique) :

- Les maladies virales
- Les maladies bactériennes
- Les maladies parasitaires
- Les maladies liées à la nutrition

PUBLIC

- | | | |
|----------------------|------------------------|----------------|
| ▪ Aviculteurs | ▪ Techniciens | ▪ Commerciaux |
| ▪ Salariés d'élevage | ▪ Conseillers avicoles | ▪ Vétérinaires |

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable et vidéo projecteur

Support(s) de formation

Approche théorique (diaporamas, échanges)

Approche pratique (discussion sur les pathologies terrain actuelles rencontrées)

Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Pathologies spécifiques de la dinde

* Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles

MODALITES DE PARTICIPATION

€ **FRAIS PÉDAGOGIQUES**
200 € HT soit 240 € TTC (par personne)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française
Bases techniques en productions animales
(expériences terrain ou diplôme agricole)
Bases d'anatomie/biologie

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé



Lundi 11 mai 2026 après-midi



3h30



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation sommative et informelle

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

TAUX DE SATISFACTION

87 % (chiffres 2024)

TAUX DE REUSSITE

100 % (chiffres 2024)



INSCRIPTION

Pathologies spécifiques de la pintade

* Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles

OBJECTIFS

Etre capable d'appréhender et d'identifier la nature d'un problème pathologique en élevage de la pintade, de mettre en œuvre des actions correctives appropriées et de prévenir l'apparition des maladies.

PROGRAMME

Généralités

Rappels des principales caractéristiques et propriétés des agents pathogènes
L'immunité et le système immunitaire des oiseaux

Pathologie spécifique de la pintade

Présentation des grands syndromes et dominantes pathologiques, des maladies légalement contagieuses et de l'actualité pathologique (Etiologie & Epidémiologie : contamination et stratégie, la prophylaxie sanitaire et médicale, le raisonnement du traitement thérapeutique) :

- Les maladies virales
- Les maladies bactériennes
- Les maladies parasitaires
- Les maladies liées à la nutrition

PUBLIC

- | | | |
|----------------------|------------------------|----------------|
| ▪ Aviculteurs | ▪ Techniciens | ▪ Commerciaux |
| ▪ Salariés d'élevage | ▪ Conseillers avicoles | ▪ Vétérinaires |

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable et vidéo projecteur

Support(s) de formation

Approche théorique (diaporamas, échanges)

Approche pratique (discussion sur les pathologies terrain actuelles rencontrées)

Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Pathologies spécifiques de la pintade

* Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles

MODALITES DE PARTICIPATION

€ **FRAIS PÉDAGOGIQUES**
200 € HT soit 240 € TTC (par personne)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française
Bases techniques en productions animales
(expériences terrain ou diplôme agricole)
Bases d'anatomie/biologie

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du
financement demandé



Mercredi 13 mai 2026 après-midi



3h30



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation sommative et informelle

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

TAUX DE SATISFACTION

79 % (chiffres 2024)

TAUX DE REUSSITE

100 % (chiffres 2024)



INSCRIPTION

2. FORMATIONS TECHNIQUES

QUALITE - HYGIENE



Maitrise sanitaire en centre de conditionnement d'œufs de consommation

OBJECTIFS

Compléter les connaissances en matière d'hygiène et améliorer l'efficacité de la décontamination du centre de conditionnement. Etre capable d'identifier les pratiques positives

PROGRAMME

Objectifs du centre de conditionnement

Attentes et exigences du consommateur

Définitions des normes de qualité des œufs

Différentes étapes du centre de conditionnement

Réglementation et classification des œufs

Etiquetage, distribution et commercialisation

Maîtrise des risques sanitaires

HACCP - Mise en place d'un tableau de points de contrôle

Registre d'élevage - Gestion documentaire – Traçabilité

Respect des mesures de sécurité et d'environnement

PUBLIC

- Aviculteurs
- Futurs aviculteurs
- Salariés avicoles

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable et vidéo projecteur

Support(s) de formation

Approche théorique (diaporamas, échanges)

Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)

Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Maitrise sanitaire en centre de conditionnement d'œufs de consommation

MODALITES DE PARTICIPATION

€ **FRAIS PÉDAGOGIQUES**
250 € HT soit 300 € TTC (par personne)
FRAIS DE REPAS
11,82 € HT / 13 € TTC (par jour / par personne)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation



Nous consulter



1 jour (7 heures)



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation sommative et informelle

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

TAUX DE SATISFACTION

100 % (chiffres 2024)

TAUX DE REUSSITE

100 % (chiffres 2024)



INSCRIPTION

3. FORMATIONS REGLEMENTAIRES

COUVOIR



Bien-Etre animal – Charte SNA

OBJECTIFS

Intégrer les exigences sur le Bien-être animal (recommandations et préconisations) en élevages de reproducteurs et en couvoir
Apporter des éléments afin de sensibiliser le personnel aux exigences en terme de Bien-être animal
Connaître les réglementations nationales et communautaires
Connaître les bases scientifiques d'appréciation du Bien-être animal
Définir les points critiques

PROGRAMME

Définition du Bien-être

- Historique de la problématique
- Les différents aspects du bien-être : les cinq libertés
- Les facteurs responsables du mal-être

Connaissance de l'animal

- Qu'est-ce qu'un poussin, une volaille adulte ?
- Comment reconnaître le mal-être des volailles ?

Approche du Bien-être au couvoir et en élevages de reproducteurs

- Les facteurs d'ambiance
- Les manipulations
- L'euthanasie : définition, matériels et méthodes adaptées
- La gestion du quotidien
- La gestion des imprévus

Rôle du référent

PUBLIC

Personnel travaillant au contact des volailles vivantes

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable et vidéo projecteur
Support(s) de formation
Approche théorique (diaporamas, échanges)
Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
Synthèse en fin de formation : bilan et discussions
Exposé et échanges avec les stagiaires autour d'un support powerpoint illustré
Support papier

Bien-être animal – Charte SNA

MODALITES DE PARTICIPATION

**FRAIS PÉDAGOGIQUES**

600 € HT soit 720 € TTC (par personne)

FRAIS DE REPAS

11,82 € HT / 13 € TTC (par jour / par personne)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation



Nous consulter



1 jour (7 heures)



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

Bases techniques en productions animales

(expériences terrain ou diplôme agricole)

Bases d'anatomie/biologie

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation sommative et informelle

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

TAUX DE SATISFACTION

100 % (chiffres 2021)

TAUX DE RÉUSSITE

100 % (chiffres 2021)



3. FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

ELEVAGE



Référent Bien-être en élevages de volailles

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation relative à la protection des animaux
- Connaître la définition et les indicateurs d'appréciation du bien-être animal
- Définir les points critiques au niveau de l'élevage des volailles et apprendre à maîtriser les points essentiels
- Être capable d'appréhender les problèmes de Bien-être liés à l'environnement de l'élevage et d'apporter des mesures correctives
- Savoir effectuer les enregistrements nécessaires
- Être capable de prévenir les risques sanitaires

PROGRAMME

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Référence, champ d'application et obligations
- Le parcours de formation

RAPPELS : NOTION DE BIEN-ETRE ANIMAL

- Genèse et historique de la problématique
- Les différents aspects du bien-être : les cinq libertés
- Responsabilités du référent Bien-être

CRITERES D'APPRECIATION DU BIEN-ETRE EN ELEVAGE – CONNAISSANCE DE LA VOLAILLE

- Qu'est qu'un poussin ?
- Qu'est-ce qu'une volaille adulte ?
- Comment reconnaître le bien-être d'une volaille ?
- Indicateurs de Bien-être

LE BIEN-ETRE ANIMAL EN ELEVAGE : LES ELEMENTS A MAITRISER DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'ELEVAGE

- Les conditions d'élevage :
 - ✓ Abreuvement et alimentation,
 - ✓ Maîtrise de l'ambiance (T°, hygrométrie, vitesses d'air, CO₂, CO, NH₃)
 - ✓ Gestion de la litière (aspects qualitatif et quantitatif)
 - ✓ Lumière : programme lumineux, intensité lumineuse
 - ✓ Bruit
- Les inspections d'élevage
- Les manipulations, ramassage et transport
- Les mesures de biosécurité (notion de prophylaxie sanitaire et de barrières sanitaires)
- La tenue de registres et documentation

CONCLUSION ET SYNTHESE

Référent Bien-être en élevages de volailles

PUBLIC

Cette réglementation s'applique aux élevages de volailles quelque soient l'espèce, la production (reproducteurs, pondeuses, chair) et la taille de l'élevage

Tous les éleveurs n'ayant pas de BTS PA, BTS ACSE, Bac pro CGEA, BPREA

Les éleveurs ayant eu leur diplôme agricole (cité ci-dessus) avant 2015. Les autres doivent effectuer le parcours en totalité dans les 7 ans qui suivent l'année d'obtention.

Les éleveurs de poulets de chair ayant passé le CPIEPC après le 1er janvier 2018. Ils devront néanmoins suivre le module distanciel de 2h au cours des 18 mois qui suit leur désignation comme référent

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable et vidéo projecteur

Diaporama associant approche théorique, méthode pédagogique et discussion (situations rencontrées, problèmes posés...etc.)

Synthèse en fin de formation : bilan et discussions

MODALITES DE PARTICIPATION

€ **FRAIS PÉDAGOGIQUES**
250 € HT soit 300 € TTC (par personne)
FRAIS DE REPAS
11,82 € HT / 13 € TTC (par jour / par personne)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation



Jeudi 13 novembre 2025
Mardi 14 avril 2026



1 jour (7 heures)



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation écrite sous forme de QCM

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

TAUX DE SATISFACTION

92 % (chiffres 2024)

TAUX DE RÉUSSITE

100 % (chiffres 2024)

INSCRIPTION

Gestion du Bien-être animal en élevage de poulets de chair - CPIEPC

OBJECTIFS

Acquérir le certificat professionnel individuel d'éleveur de poulets de chair (CPIEPC) relatif aux dispositions de l'arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande.

PROGRAMME

- **Définition du Bien-être**
 - Genèse et historique de la problématique
 - Les différents aspects du bien-être : les cinq libertés
 - Les facteurs responsables du mal-être
- **Aspect réglementaire du Bien-être animal**
 - Evolution de la demande sociétale et évolution de la réglementation
 - Sanctions encourues
 - Connaissances de l'animal
- **Importance de la prise en compte du Bien-être animal**
 - Conséquences et incidences économiques des mortalités en élevage, des saisies et critères post-mortem d'évaluation à l'abattoir du bien-être animal à l'élevage
- **Le Bien-être animal en élevage : présentation des conditions à respecter pour garantir les 5 libertés, ainsi que des indicateurs et des mesures correctives en relation avec la directive 2007/43/CE.**
 - Les conditions d'élevage
 - Les inspections d'élevage, soins et mise à mort d'urgence
 - Les manipulations, ramassage et transport
 - Les mesures de biosécurité (notion de prophylaxie sanitaire et de barrières sanitaires)
 - La tenue de registres et la documentation prévue par la Directive.
- **Conclusion**
 - Synthèse rapide des exigences de la Directive pour accéder aux différents seuils de densité prévus par la Directive (39 – 42 kg/m²)

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable et vidéo projecteur
Support(s) de formation
Approche théorique (diaporamas, échanges)
Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Gestion du Bien-être animal en élevage de poulets de chair - CPIEPC

PUBLIC

Aviculteurs, référents Bien-être animal

MODALITES DE PARTICIPATION

FRAIS PÉDAGOGIQUES

250 € HT soit 300 € TTC (par personne)

FRAIS DE REPAS

11,82 € HT / 13 € TTC (par jour / par personne)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation



Mardi 16 décembre 2025

Mercredi 8 avril 2026



1 jour (7 heures)



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation écrite sous forme de QCM

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

TAUX DE SATISFACTION

92 % (chiffres 2024)

TAUX DE RÉUSSITE

100 % (chiffres 2024)



INSCRIPTION

3. FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPORT



Convoyage d'animaux vivants – Volailles

Certificat de Compétences de Conducteurs et des Convoyeurs (CCCC)

OBJECTIFS

Acquérir le Certificat de Compétence des conducteurs et des convoyeurs (CCCC) de volailles vivantes relatif à la réglementation sur la protection animale (loi n°99-5 du 6 janvier 1999 et du Règlement CE N°1/2005).

Permettre aux convoyeurs de volailles vivantes d'exercer le transport en respectant la réglementation en termes de protection animale et de santé animale ; acquérir un certificat requis pour justifier de l'exercice de la fonction de convoyeur de volailles vivantes.

- Connaître la réglementation relative à la protection des animaux.
- Connaître les indicateurs d'appréciation du bien-être animal.
- Être capable de prévenir les risques sanitaires.
- Définir les points critiques au niveau du poste de travail
- Être capable d'organiser et réaliser les principales manipulations et interventions sur les volailles.

PUBLIC

Personnes pouvant être amenées à **transporter des volailles * vivantes par route, sur plus de 65 km** et dans le cadre d'une activité économique.

**On entend par "volailles", les volailles domestiques et les oiseaux d'espèces non domestiques qui sont élevés en captivité en vue de la production de viande ou d'oeufs, ou de la fourniture de gibier de repeuplement.*

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable et vidéo projecteur

Diaporamas alliant approche théorique, méthode pédagogique et discussion (situations rencontrées, problèmes posés...etc.)

Support pour l'évaluation des stagiaires : Tablettes

La formation tient compte des différentes entreprises intervenant dans la filière

- au niveau du couvoir : volailles d'un jour
- au niveau du transfert
- au niveau de l'abattoir : volailles de réforme, de chair à l'aide des différents systèmes de chargement et de déchargement

Convoyage d'animaux vivants – Volailles

Certificat de Compétences de Conducteurs et des Convoyeurs (CCCC)

PROGRAMME

Réglementation relative à la protection et à la santé animale en cours de transport

- Introduction
- Historique et définition du bien-être
- Contexte réglementaire et sanctions pénales

Réglementation en vigueur et conditions générales liées au transport d'animaux

Le transport des poussins

- Connaissance de l'animal
- Les paramètres d'ambiance à maîtriser
- Chargement
- Durée de transport
- Densité de transport
- Conditions de transport et qualité de la conduite
- Déchargement
- Euthanasie

Le transport des adultes

- Connaissance de l'animal
- Les paramètres d'ambiance à maîtriser
- Chargement
- Durée de transport
- Densité de transport
- Conditions de transport et qualité de la conduite
- Déchargement
- Euthanasie

L'impact du transport sur la qualité de la viande

Organisation du travail et gestion documentaire

Les risques sanitaires et leur maîtrise

Evaluation des participants : 30 minutes par convoyeur

Convoyage d'animaux vivants – Volailles

Certificat de Compétences de Conducteurs et des Convoyeurs (CCCC)

MODALITES DE PARTICIPATION

FRAIS PÉDAGOGIQUES

520 € HT soit 624 € TTC (par personne)



FRAIS DE REPAS

11,82 € HT / 13 € TTC (par jour / par personne)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation



Mercredi 17 et jeudi 18 décembre 2025

Mercredi 4 et jeudi 5 février 2026

Mercredi 15 et jeudi 16 avril 2026

Mercredi 10 et jeudi 11 juin 2026



2 jours (14 heures)



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation présentée sous la forme de QCM sur ordinateur (site du ministère) portant sur des aspects fondamentaux de la réglementation et du bien-être animal (physiologie, comportements...) inhérents au métier de convoyeur

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

TAUX DE SATISFACTION

97 % (chiffres 2024)

MOYENNE DES NOTES OBTENUES

18/20 (chiffres 2024)



INSCRIPTION

Convoyage d'animaux vivants

Volailles et Complément lapins

Certificat de Compétences de Conducteurs et des Convoyeurs (CCCC)

OBJECTIFS

Permettre aux convoyeurs de lapins vivants d'exercer le transport en respectant la réglementation en termes de protection animale et de santé animale ; acquérir un certificat requis pour justifier de l'exercice de la fonction de convoyeur de lapins vivants

Connaître la réglementation relative à la protection des lapins en cours de transport.

Connaître les indicateurs d'appréciation du bien-être animal chez le lapin.

Définir les points critiques lors du transport d'animaux vivants

Être capable de prévenir les risques sanitaires.

PUBLIC

Personnes pouvant être amenées à **transporter des volailles * vivantes par route, sur plus de 65 km** et dans le cadre d'une activité économique.

**On entend par "volailles", les volailles domestiques et les oiseaux d'espèces non domestiques qui sont élevés en captivité en vue de la production de viande ou d'oeufs, ou de la fourniture de gibier de repeuplement.*

Personnes pouvant être amenées à véhiculer des lapins vivants et ayant suivi la formation « Convoyage d'animaux vivants – Volailles »

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable et vidéo projecteur

Diaporama alliant approche théorique, méthode pédagogique et discussion (situations rencontrées, problèmes posés...etc.)

La formation tient compte des différentes entreprises intervenant dans la filière :

- au niveau des lapins d'un jour
- au niveau du transfert
- au niveau de l'abattoir : lapins de réforme, de chair à l'aide des différents systèmes de chargement et de déchargement

Convoyage d'animaux vivants Volailles et Complément lapins

Certificat de Compétences de Conducteurs et des Convoyeurs (CCCC)

PROGRAMME

VOLAILLE

Réglementation relative à la protection et à la santé animale en cours de transport

- Introduction
- Historique et définition du bien-être
- Contexte réglementaire et sanctions pénales

Règlementation en vigueur et conditions générales liées au transport d'animaux

Le transport des poussins

- Connaissance de l'animal
- Les paramètres d'ambiance à maîtriser
- Chargement
- Durée de transport
- Densité de transport
- Conditions de transport et qualité de la conduite
- Déchargement
- Euthanasie

Le transport des adultes

- Connaissance de l'animal
- Les paramètres d'ambiance à maîtriser
- Chargement
- Durée de transport
- Densité de transport
- Conditions de transport et qualité de la conduite
- Déchargement
- Euthanasie

L'impact du transport sur la qualité de la viande

Organisation du travail et gestion documentaire

Les risques sanitaires et leur maîtrise

Evaluation des participants

COMPLEMENT LAPINS

Rappels

- Réglementation transport
- Définition Bien-être
- Sanctions encourues

Le transport des lapereaux

- Connaissance de l'animal / le stress chez le lapereau
- Chargement
- Durée de transport
- Densité de transport
- Conditions de transport
- Qualité de la conduite
- Déchargement

Le transport des lapins adultes

- Connaissance de l'animal / le stress chez le lapin
- Chargement
- Durée de transport
- Densité de transport
- Conditions de transport
- Qualité de la conduite
- Déchargement

Synthèse

Convoyage d'animaux vivants Volailles et Complément lapins

Certificat de Compétences de Conducteurs et des Convoyeurs (CCCC)

MODALITES DE PARTICIPATION

FRAIS PÉDAGOGIQUES

655 € HT soit 786 € TTC (par personne)



FRAIS DE REPAS

11,82 € HT / 13 € TTC (par jour / par personne)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation



Mercredi 17 et jeudi 18 décembre 2025

Mercredi 4 et jeudi 5 février 2026

Mercredi 15 et jeudi 16 avril 2026

Mercredi 10 et jeudi 11 juin 2026



2 jours (17 heures)



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation présentée sous la forme de QCM sur ordinateur (site du ministère) portant sur des aspects fondamentaux de la réglementation et du bien-être animal (physiologie, comportements...) inhérents au métier de convoyeur

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

TAUX DE SATISFACTION

97 % (chiffres 2024)

MOYENNE DES NOTES OBTENUES

18/20 (chiffres 2024)



INSCRIPTION

3. FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

ABATTOIR



Gestion du Bien-être animal lors de leur mise à mort

OPERATEUR - Volailles

OBJECTIFS

Acquérir le certificat de compétences relatif aux dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

PROGRAMME

Notion de Bien-être animal, contexte réglementaire et législatif

- Définition du Bien-être
- Aspects réglementaires du Bien-être animal
- Connaissances de l'animal
- Rôle du Responsable Protection Animale

Manipulations et soins : réglementation et préconisations

- Manipulation, déchargement et attente des animaux avant l'abattage
- Manipulation des animaux lors de l'accrochage

Mise à mort : réglementation et préconisations

- Techniques d'étourdissement
- Etourdissement électrique : obligations et aspects pratiques
- Etourdissement gazeux : obligations et aspects pratiques
- Autres méthodes d'étourdissement : obligations et aspects pratiques
- Saignée
- Cas d'un abattage sans étourdissement préalable (soumis à dérogation)

PUBLIC

Personnel travaillant au contact des volailles vivantes ou lagomorphes vivants pouvant occuper tous les postes suivants : Opérateurs de déchargement, Accrochage, Saignée

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Echange sous forme de questions/réponses sur les procédures, les contrôles
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Gestion du Bien-être animal lors de leur mise à mort

OPERATEUR - Volailles

MODALITES DE PARTICIPATION

FRAIS PÉDAGOGIQUES

€ **250 € HT soit 300 € TTC** (par personne)

FRAIS DE REPAS

11,82 € HT / 13 € TTC (par jour / par personne)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

Jeudi 18 décembre 2025

Mardi 27 janvier 2026

Mardi 31 mars 2026

Mercredi 20 mai 2026



1 jour (7 heures)



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation écrite sous forme de QCM qui se déroule sur ordinateur (site du ministère)

Sous forme de questionnaire à choix multiple (QCM)

Comporte au moins 2 modules d'évaluation, soit 30 questions, 10 questions sont ajoutées par modules supplémentaires soit un maximum de 40 questions

A la fin de l'épreuve, une correction automatisée permet de statuer sur l'obtention ou non du certificat de compétence

TAUX DE SATISFACTION

97 % (chiffres 2024)

MOYENNE DES NOTES OBTENUES

18/20 (chiffres 2024)



INSCRIPTION

Gestion du Bien-être animal lors de leur mise à mort

OPERATEUR - *Volailles et complément lagomorphes*

OBJECTIFS

Acquérir le certificat de compétences relatif aux dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

PUBLIC

Personnel travaillant au contact des volailles vivantes ou lagomorphes vivants pouvant occuper tous les postes suivants : Opérateurs de déchargement, Accrochage, Saignée

PROGRAMME

PROGRAMME VOLAILLE

Notion de Bien-être animal, contexte réglementaire et législatif

- Définition du Bien-être
- Aspects réglementaires du Bien-être animal
- Connaissances de l'animal
- Rôle du Responsable Protection Animale

Manipulations et soins : réglementation et préconisations

- Manipulation, déchargement et attente des animaux avant l'abattage
- Manipulation des animaux lors de l'accrochage

Mise à mort : réglementation et préconisations

- Techniques d'étourdissement
- Etourdissement électrique : obligations et aspects pratiques
- Etourdissement gazeux : obligations et aspects pratiques
- Autres méthodes d'étourdissement : obligations et aspects pratiques
- Saignée
- Cas d'un abattage sans étourdissement préalable (soumis à dérogation)

Evaluation des participants

Gestion du Bien-être animal lors de leur mise à mort

OPERATEUR - *Volailles et complément lagomorphes*

PROGRAMME

PROGRAMME LAGOMORPHE

Notion de Bien-être animal, contexte règlementaire et législatif

Les particularités des lagomorphes

Manipulations et soins : réglementation et préconisations

Manipulation déchargement et attente des animaux avant accrochage et l'abattage

Les particularités des lagomorphes

Mise à mort : réglementation et préconisations

Technique d'étourdissement

Type d'étourdissement

Etourdissement électrique : obligations et aspects pratiques

Autres méthodes d'étourdissement : obligations et aspects pratiques

La saignée:

Les particularités des lagomorphes

Cas d'un abattage sans étourdissement préalable (soumis à dérogation)

Evaluation des participants

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable et vidéo projecteur

Support(s) de formation

Approche théorique (diaporamas, échanges)

Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)

Echange sous forme de questions/réponses sur les procédures, les contrôles

Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Gestion du Bien-être animal lors de leur mise à mort

OPERATEUR - Volailles et complément lagomorphes

MODALITES DE PARTICIPATION

FRAIS PÉDAGOGIQUES

385 € HT soit 462 € TTC (par personne)



FRAIS DE REPAS

11,82 € HT / 13 € TTC (par jour / par personne)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation



Jeudi 18 décembre 2025

Mardi 27 janvier 2026

Mardi 31 mars 2026

Mercredi 20 mai 2026



1 jour (10 heures)



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Se déroule sur ordinateur (site du ministère)

Sous forme de questionnaire à choix multiple (QCM) Comporte au moins 2 modules d'évaluation, soit 30 questions, 10 questions sont ajoutées par modules supplémentaires soit un maximum de 40 questions

A la fin de l'épreuve, une correction automatisée permet de statuer sur l'obtention ou non du certificat de compétence

TAUX DE SATISFACTION

97 % (chiffres 2024)

MOYENNE DES NOTES OBTENUES

18/20 (chiffres 2024)



INSCRIPTION

Gestion du Bien-être animal lors de leur mise à mort

ACCROCHEUR - Volailles

OBJECTIFS

Acquérir le certificat de compétences relatif aux dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

PROGRAMME

Notion de Bien-être animal, contexte réglementaire et législatif

Définition du Bien-être
Aspects réglementaires du Bien-être animal
Connaissances de l'animal

Manipulations et soins : réglementation et préconisations

Manipulation déchargement et attente des animaux avant l'abattage
Manipulation des animaux lors de l'accrochage

PUBLIC

Personnel travaillant au contact des volailles vivantes ou lagomorphes vivants uniquement aux postes suivants : Quai de déchargement, Accrochage
N'effectuant pas la mise à mort des animaux, ni les réglages machine

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable et vidéo projecteur
Support(s) de formation
Approche théorique (diaporamas, échanges)
Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
Echange sous forme de questions/réponses sur les procédures, les contrôles
Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Gestion du Bien-être animal lors de leur mise à mort

ACCROCHEUR - Volailles

MODALITES DE PARTICIPATION

€ **FRAIS PÉDAGOGIQUES**
135 € HT soit 162 € TTC (par personne)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation



Jeudi 18 décembre 2025 (matin)
Mardi 27 janvier 2026 (matin)
Mardi 31 mars 2026 (matin)
Mercredi 20 mai 2026 (matin)



0,5 jour (4 heures)



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des stagiaires sur tablettes informatiques, sur site du Ministère
Sous forme de questionnaire à choix multiple (QCM)

Comporte au moins 2 modules d'évaluation, soit 30 questions, 10 questions sont ajoutées par modules supplémentaires soit un maximum de 40 questions
A la fin de l'épreuve, une correction automatisée permet de statuer sur l'obtention ou non du certificat de compétence

TAUX DE SATISFACTION

10 % (chiffres 2024)

MOYENNE DES NOTES OBTENUES

19/20 (chiffres 2024)



INSCRIPTION

Gestion du Bien-être animal en abattoir

RPA – Responsable de la Protection Animale

OBJECTIFS

Acquérir le certificat de compétence relatif aux dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétences concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort.

PROGRAMME

Notion de Bien-être animal, contexte règlementaire et législatif

- Bases éthiques de la protection animale, une demande sociétale
- Définition du Bien-être
- Aspects réglementaires du Bien-être animal
- Connaissances de l'animal
- Rôle du Responsable Protection Animale

Manipulations et soins : réglementation et préconisations

- Manipulation, déchargement et attente des animaux avant l'abattage
- Manipulation des animaux lors de l'accrochage

Mise à mort : réglementation et préconisations

- Techniques d'étourdissement
 - Etourdissement électrique : obligations et aspects pratiques
 - Etourdissement gazeux : obligations et aspects pratiques
 - Autres méthodes d'étourdissement : obligations et aspects pratiques
- Saignée
- Cas d'un abattage sans étourdissement préalable (soumis à dérogation)

PUBLIC

Personnes travaillant sur un site d'abattage de volailles ou lagomorphes abattant plus de 150 000 volailles par an.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Echange sous forme de questions/réponses sur les procédures, les contrôles
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Gestion du Bien-être animal en abattoir

RPA – Responsable de la Protection Animale

MODALITES DE PARTICIPATION

€ **FRAIS PÉDAGOGIQUES**
550 € HT soit 660 € TTC (par personne)
FRAIS DE REPAS
11,82 € HT / 13 € TTC (par jour / par personne)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation



Mercredi 25 et jeudi 26 février 2026
Mercredi 4 et jeudi 5 novembre 2026



2 jours (14 heures)



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation écrite sous forme de QCM qui se déroule sur tablettes informatiques ou sur ordinateur (site du ministère)

Comporte au moins 2 modules d'évaluation, soit 30 questions, 10 questions sont ajoutées par modules supplémentaires soit un maximum de 40 questions

A la fin de l'épreuve, une correction automatisée permet de statuer sur l'obtention ou non du certificat de compétence

TAUX DE SATISFACTION

97 % (chiffres 2024)

MOYENNE DES NOTES OBTENUES

19/20 (chiffres 2024)



INSCRIPTION

Retrait des carcasses manifestement impropres à la consommation humaine - INITIALE

OBJECTIFS

Être capable d'identifier les causes d'altérations et de défauts des carcasses de volailles et de lapins, et d'effectuer sur une chaîne d'abattage, les retraits de volailles et de lapins manifestement impropres à la consommation humaine (arrêté du 08/06/96, article 5) ainsi que le tri des sous-produits.

PROGRAMME

Rappel de l'environnement réglementaire

Présentation du «paquet hygiène»

Présentation du principe de participation du personnel aux tâches de contrôle officiel

Présentation des règles d'organisation de l'inspection des viandes

Rappel des risques sanitaires en abattoir

Présentation des principaux dangers dans les filières avicole et/ou cunicole, des sources habituelles de contaminations et des moyens de maîtrise

Présentation des étapes clés du processus d'abattage, des moyens de maîtrise à mettre en œuvre et des modalités de gestion des contaminations fécale

Rappels sur l'Inspection Sanitaire ante et post-mortem

Notions sur la fiche ICA (Les modèles ICA, critères d'alerte, conduite à tenir, enregistrement du contrôle et des modalités de l'évaluation du personnel contrôlant l'ICA)

Le rôle de l'opérateur chargé du contrôle à réception et celui chargé du retrait des carcasses non conformes

Classification des défauts de carcasses de volailles et/ou de lagomorphes

Règles d'hygiène relatives au retrait

Audit formatif » des points à risque au niveau de la chaîne d'abattage

Les différents postes de retrait sur chaîne

Positionnement des opérateurs, pratiques observées

Mise en situation pratique

Observations et exercice dirigé d'identification des motifs de retrait, catégories des sous-produits (C2, C3), bac éleveur / bac abattoir...

Evaluation des participants : épreuve individuelle

Synthèse et analyse entre les opérateurs sur chaîne et l'intervenant

PUBLIC

Personnes travaillant sur un site d'abattage de volailles et/ou de lagomorphes : Opérateurs effectuant le retrait sur chaîne

Chefs d'équipe, Opérateurs sur chaîne d'abattage....

La formation se décline en modules, en fonction des postes occupés

Retrait des carcasses manifestement impropres à la consommation humaine - INITIALE

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable et vidéo projecteur

Diaporamas alliant approche théorique, méthode pédagogique et discussion (situations rencontrées, problèmes posés...etc.)

Méthodologie de contrôle à partir d'exemples concrets

Possibilité d'approche pratique sur site

Mise en évidence des points à risque concernant la gestion des retraits (totaux et partiels) à l'abattoir

Evaluation écrite, évaluation photos

Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

MODALITES DE PARTICIPATION

FRAIS PÉDAGOGIQUES



375 € HT soit 450 € TTC (par personne)

FRAIS DE REPAS

11,82 € HT / 13 € TTC (par jour / par personne)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation



Mercredi 28 et jeudi 29 (matin) janvier 2026

Mercredi 1^{er} et jeudi 2 (matin) avril 2026

Mercredi 9 et jeudi 10 (matin) septembre 2026



1,5 jours (10h30)



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation écrite sous forme de QCM

Evaluation photos

TAUX DE SATISFACTION

97 % (chiffres 2024)

MOYENNE DES NOTES OBTENUES

17/20 (chiffres 2024)



INSCRIPTION

Retrait des carcasses manifestement impropres à la consommation humaine - RECYCLAGE

OBJECTIFS

Être capable d'identifier les causes d'altérations et de défauts des carcasses de volailles et de lapins, et d'effectuer sur une chaîne d'abattage, les retraits de volailles et de lapins manifestement impropres à la consommation humaine (arrêté du 08/06/96, article 5) ainsi que le tri des sous-produits.

PROGRAMME

Le point sur le contexte réglementaire

Actualisation de la réglementation

Rappels sur l'Inspection Sanitaire ante et post-mortem

Notion rapide sur la fiche ICA

Le rôle de l'opérateur chargé du contrôle à réception et celui chargé du retrait des carcasses non conformes

Définition du poste

Objectifs à atteindre

Difficultés et importance de la tâche

Règles à respecter

Classification des défauts de carcasses de volailles et/ou de lagomorphes

Carcasses conformes et non conformes : définitions, exemples

Critères de retrait réglementaires sur chaîne

Retrait partiel, retrait total

Retrait abattoir, retrait éleveur

Règles d'hygiène relatives au retrait

« Audit formatif » des points à risque au niveau de la chaîne d'abattage

Les différents postes de retrait sur chaîne

Positionnement des opérateurs, pratiques observées

Mise en situation pratique

Observations et exercice dirigé d'identification des motifs de retrait, catégories des sous-produits (C2, C3), bac éleveur / bac abattoir...

Evaluation des participants : épreuve individuelle

PUBLIC

Personnes ayant déjà reçu une 1ère fois la formation initiale

Personnes travaillant sur un site d'abattage de volailles et/ou de lagomorphes : Opérateurs effectuant le retrait sur chaîne

Chefs d'équipe, Opérateurs sur chaîne d'abattage....

Retrait des carcasses manifestement impropres à la consommation humaine - RECYCLAGE

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable et vidéo projecteur

Diaporamas alliant approche théorique, méthode pédagogique et discussion (situations rencontrées, problèmes posés...etc.)

Méthodologie de contrôle à partir d'exemples concrets

Possibilité d'approche pratique sur site

Mise en évidence des points à risque concernant la gestion des retraits (totaux et partiels) à l'abattoir

Evaluation écrite, évaluation photos

Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

MODALITES DE PARTICIPATION



FRAIS PÉDAGOGIQUES

250 € HT soit 300 € TTC (par personne)

FRAIS DE REPAS

11,82 € HT / 13 € TTC (par jour / par personne)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation



Mercredi 28 janvier 2026

Mercredi 1^{er} avril 2026

Mercredi 9 septembre 2026



1 jour (7h00)



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation écrite sous forme de QCM

Evaluation photos

TAUX DE SATISFACTION

97 % (chiffres 2024)

MOYENNE DES NOTES OBTENUES

17/20 (chiffres 2024)



INSCRIPTION

Contrôle de l'Information sur la Chaîne Alimentaire

ICA - INITIALE

OBJECTIFS

- Connaître l'environnement réglementaire en matière de sécurité sanitaire des aliments et d'hygiène
- Connaître les risques sanitaires en abattoir de volailles
- Présenter le rôle des responsables des contrôles et le positionnement de l'opérateur et positionnement de l'opérateur face aux services officiels
- Connaître le rôle clé de l'ICA dans le système de l'inspection sanitaire
- Savoir analyser les supports de transmission de l'ICA
- Connaître les critères d'alerte relatifs à l'ICA et la conduite à tenir face aux dépassements de ces critères

PROGRAMME

Rappel de l'environnement réglementaire

- Présentation du «paquet hygiène»
- Présentation du principe de participation du personnel aux tâches de contrôle officiel
- Présentation des règles d'organisation de l'inspection des viandes

Rappel des risques sanitaires en abattoir

- Présentation des principaux dangers dans les filières avicole et/ou cunicole, des sources habituelles de contaminations et des moyens de maîtrise
- Présentation des étapes clés du processus d'abattage, des moyens de maîtrise à mettre en œuvre et des modalités de gestion des contaminations fécale

Identification du rôle des responsables des contrôles

- Définition des tâches des opérateurs aux trois étapes de l'inspection (contrôle de l'ICA, contrôles à réception et post mortem):
- définitions des postes, objectifs à atteindre, difficultés des tâches
- Définition du positionnement des opérateurs face aux services officiels

Mémo sur l'Inspection Sanitaire ante-mortem et la fiche d'Information sur la Chaîne Alimentaire (fiche ICA)

PUBLIC

Personnes en charge du contrôle de la Fiche ICA

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Diaporamas alliant approche théorique, Discussion (situations rencontrées, problèmes posés...etc.)
- Illustrations des différents cas d'alerte possibles au contrôle de l'ICA
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Contrôle de l'Information sur la Chaine Alimentaire ICA - INITIALE

MODALITES DE PARTICIPATION

**FRAIS PÉDAGOGIQUES**

150 € HT soit 180 € TTC (par personne)

**Entre 5 et 15 participants**

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation



Nous consulter



0,5 jour (3h30)



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation sous forme de cas concret d'analyse de fiche ICA

TAUX DE SATISFACTION

100 % (chiffres 24)

MOYENNE DES NOTES OBTENUES

17/20 (chiffres 2024)



INSCRIPTION

Contrôle de l'Information sur la Chaîne Alimentaire ICA - RECYCLAGE

OBJECTIFS

- Connaître les évolutions réglementaires
- Revoir le rôle clé de l'ICA dans le système de l'inspection sanitaire
- Savoir analyser les supports de transmission de l'ICA
- Revoir les critères d'alerte relatifs à l'ICA et la conduite à tenir face aux dépassements de ces critères

PROGRAMME

Rappel de la réglementation

Actualisation de la réglementation en matière d'information sur chaîne alimentaire ou d'inspection ante-mortem

Mémo sur l'Inspection Sanitaire ante-mortem et la fiche d'Information sur la Chaîne Alimentaire (fiche ICA)

- Présentation des modèles de fiche ICA en vigueur
- Identification des informations pertinentes sur la fiche ICA
- Présentation des critères d'alerte sur la fiche ICA Critères
- Présentation de la conduite à tenir en cas d'identification de critères d'alerte
- Illustrations des différents cas d'alerte possible

PUBLIC

Personnes ayant déjà reçu une 1^{ère} fois la formation initiale de 3h30

Personnes en charge du contrôle de la Fiche ICA

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Diaporamas alliant approche théorique, Discussion (situations rencontrées, problèmes posés...etc.)
- Illustrations des différents cas d'alerte possibles au contrôle de l'ICA
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Contrôle de l'Information sur la Chaine Alimentaire ICA - RECYCLAGE

MODALITES DE PARTICIPATION



FRAIS PÉDAGOGIQUES

80 € HT soit 96 € TTC (par personne)



Entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation



Nous consulter



0,5 jour (1h30)



AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription / devis

DÉLAIS D'ACCÈS

De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé

DOCUMENT REMIS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation sous forme de cas concret d'analyse de fiche ICA

TAUX DE SATISFACTION

100 % (chiffres 2023)

TAUX DE REUSSITE

100 % (chiffres 2023)



INSCRIPTION

4. FINANCEMENT DES FORMATIONS



PUBLIC CONCERNE

Vous êtes installé, en cours d'installation, dans le cadre d'un parcours de professionnalisation (3P)

Vous êtes contributeur VIVEA dès lors que **vous êtes un chef d'entreprise agricole non-salarié, aide familial ou conjoint collaborateur** – quel que soit le régime juridique de la vie commune : mariage, pacte civil de solidarité (PACS) ou concubinage, cotisant de solidarité qui relève du régime agricole, des secteurs suivants :

- exploitations et entreprises agricoles ;
- entreprises de travaux forestiers (sauf exploitants forestiers négociant en bois) ;
- entreprises de travaux agricoles (y compris les entreprises du paysage) ;
- entreprises du secteur du cheval (sauf ceux du spectacle et les loueurs d'équidés sans entretien ni préparation) ;

DES POSSIBILITES DE FINANCEMENTS AVEC VIVEA

Nos formations font l'objet d'une demande de financement auprès du VIVEA et peuvent être prises en charge **intégralement ou partiellement, sous réserve d'acceptation de votre dossier.**

Les demandes de prise en charge VIVEA sont à effectuer auprès de nos services
2 MOIS AVANT la date de la formation

DES DISPOSITIFS VOUS FACILITENT VOTRE DEPART EN FORMATION

Se faire remplacer : tout chef d'entreprise peut bénéficier du service de remplacement lorsqu'il part en formation. Pour en savoir plus, contactez le Service de remplacement de votre département.

Bénéficier d'un crédit d'impôt : tout chef d'entreprise imposés au bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt pour les heures passées en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire et dans la limite de 40 heures par an et par exploitation. Les associés de sociétés de personnes et les sociétés commerciales (SARL, SA, ...) sont également concernées par le dispositif.

FINANCEMENT PAR VOTRE EMPLOYEUR

Certaines formations sont conventionnées par OCAPIAT, couvrant les frais pédagogiques, tandis que les frais annexes restent à la charge de l'employeur, tout en maintenant la rémunération pendant le temps de formation.

Pour les formations non conventionnées, le dispositif [BOOST'compétences](#) offre un financement. Contactez [OCAPIAT](#) pour en bénéficier.



FINANCEMENT PAR VOTRE CPF

Le CPF est un financement public pour la formation continue, ouvert à tous dès 16 ans. Il permet de financer des formations certifiantes sans besoin d'accord de l'employeur. Pour l'utiliser, créez un compte sur moncompteformation.gouv.fr, choisissez votre formation et suivez les étapes d'inscription.

Déposer votre demande de formation sur le site.

Voici nos formations finançables par le CPF :

- Titre de conseiller d'élevages avicoles – RNCP38773
- CQP : Opérateur de couvoir - RNCP37806
- Gestion du Bien-être animal en abattoir - – RS5647
- Convoyage d'animaux vivants - RS5549



DEMANDEURS D'EMPLOI

FINANCEMENT PAR France TRAVAIL

Prendre contact avec votre conseiller(ère) France Travail,



CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES

1. Remplacements / Annulations / Reports

1.1 Tout stage commencé est dû en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté.

1.2 Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit.

Toute annulation intervenant plus de 10 jours ouvrés avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre 5 et 10 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 30 % du montant de la formation. Une annulation intervenant moins de 5 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 50 % du montant de la formation.

Une résiliation partielle intervenant moins de 5 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 30 % au prorata temporis du montant de la formation prévue.

1.3 L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

AVIPOLE FORMATION informe l'organisation signataire du contrat à minima 3 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure justifiée.

2. Règlement de la formation

2.1 Le règlement est à la charge de l'entreprise ou d'un organisme collecteur. La formation sera facturée au terme de la session et devra être réglée à réception de la facture.

2.2 En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme collecteur, le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise, est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation.

3. Obligations du stagiaire et/ou du cocontractant de l'organisme de formation

3.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée dans les locaux d'AVIPOLE FORMATION, le salarié doit en outre respecter le règlement intérieur d'AVIPOLE FORMATION.

3.2 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit.

Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage.

3.3 Tout retard du stagiaire pourra entraîner une non-admission au stage.

4. Moyens pédagogiques et techniques

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 :

« Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ».

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

5. Acceptation des CGV

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise, et le respect par le stagiaire de notre règlement intérieur lors des formations à AVIPOLE FORMATION.

6. Informatique et libertés

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à AVIPOLE FORMATION en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels d'AVIPOLE FORMATION pour les besoins desdites commandes. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à AVIPOLE FORMATION.

7. Communication

Le Client autorise expressément AVIPOLE FORMATION et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

8. Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre AVIPOLE FORMATION et ses Clients relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de grande instance de Saint-Brieuc (22) quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'association AVIPOLE FORMATION qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

9. Election de domicile

L'élection de domicile est faite par AVIPOLE FORMATION à son siège social au Zoopôle Les Croix – Rue Camille Guérin 22440 PLOUFRAGAN

Avipôle

Formation

Centre de Formation d'Apprentis et Centre de Formation Continue

Zoopôle Les Croix
1 Rue Camille Guérin - 22440 Ploufragan

Tél : 02 96 01 62 26
contact@avipole-formation.fr



www.avipole-formation.fr

